Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

Compte-rendu du CTL du 10 janvier 2019

Le CTL s'est tenu le 10 janvier 2019 à la Direction sous la présidence de M. LE BUHAN.

Suite à la lecture des liminaires Solidaires, FO (rappelant notamment nos revendications), CGT et UNSA, le Directeur a apporté quelques réponses.

Le Directeur a critiqué la longueur et le contenu de notre liminaire. Selon lui, nous ne devrions pas y aborder l'ordre du jour mais traiter uniquement le contexte général. Il demande également d'éviter les formules excessives, comme « Usine à gaz », terme que nous avons utilisé pour qualifier le PAS.
FODGFIP a répondu qu'il n'avait pas à s'immiscer dans le contenu de notre déclaration, le Directeur n'étant pas notre « Directeur de conscience ».

Sur le prélèvement à la source, le Directeur a dit que, pour lui, « il ne s'agissait pas d'une petite surcharge de travail » sans pour autant démentir les propos de M DARMANIN.
FODGFIP ne partage pas l'optimisme du Directeur quant à la fusion - qui n'aurait pas de réalité - de l'IR et de la CSG.

Concernant les points à l'ordre du jour, tous pour information :

Création des communes nouvelles dans les Côtes d'Armor : Pour la Direction, celle-ci n'a pas la main sur le calendrier et les créations et qu'elle devait en tirer les conséquences sur le réseau. Pour autant, il a été demandé d'évaluer les charges et les emplois liés à ces transferts par exemple Plouagat fusionné avec Chatelaudren, transféré de la Trésorerie de Guingamp vers la Trésorerie de Lanvollon Plouha ; Planguenoual fusionné avec Lamballe, transféré de la Trésorerie de Pléneuf vers la Trésorerie de Lamballe.

Création d'une caisse sans numéraire pour les services du site du 74ème RIT à Saint-Brieuc : L'encaissement en numéraire se fera à la Direction, avec le soutien des personnels notamment de Saint-Brieuc Banlieue. Ce dispositif ne devrait durer que 10 mois, jusqu'à la disparition des encaissements en espèces à la DGFIP prévu le 01/01/2020. Pour **FODGFIP**, cette disparition annoncée est encore une avancée vers la privatisation et l'externalisation.

Il va être demandé que les régisseurs ne soient reçus que sur rendez-vous. Cette mesure sera étendue à l'ensemble du département.

FODGFIP a précisé que pour certains régisseurs l'accueil sur rendez-vous va s'avérer difficile, notamment pour le secteur côtier en certaines périodes.

Pour les organisations syndicales, il aurait été plus pertinent de faire la caisse sans numéraire au 74ème RIT. La Direction a évoqué des questions de sécurité liées à la proximité du collège-lycée pour justifier son choix.

Recrutement d'un aide-géomètre : **FODGFIP** dénonce la méthode de recrutement sur entretien sans concours. **FODGFIP** défend et reste attaché au recrutement par concours. Pour autant **FODGFIP** dénonce la suppression d'un cadre B géomètre.

Déploiement du télétravail à domicile au sein de la DGFIP : Pour la Direction Générale l'objectif affiché est de 10 % de télétravailleurs à une échéance de 3 ans avec une quotité maximum de 3 jours par semaine. Dans la DDFIP 22, il pourrait y avoir environ 80 agents de concernés pour 25 micro-portables à disposition.

Le Directeur a dit qu'il allait favoriser le télétravail même si certains chefs de services pouvaient actuellement être encore réticents. Une réunion collective sera organisée pour l'information des agents intéressés qui pourront demander un rendez-vous individuel si besoin auprès du référent télétravail M LE GULUCHE.

Pour autant bien que **FODGFIP** ne soit pas opposé au télétravail, nous mettons en garde les agents contre les critères de sélection. En effet, bien que sur le papier tout le monde peut y prétendre, dans les faits ce ne sera pas le cas : problèmes d'accès aux applications, postes en lien avec le public, accueil téléphonique …

FODGFIP a soulevé les problèmes des restes à charge sur les fluides et les consommables, les surcoûts d'assurance et de fournisseur d'accès internet. A ce jour, le seul élément fourni par les directions sera le PC portable, tout le reste sera à la charge de l'agent (imprimante, téléphone portable ...)

Questions diverses posées par FODGFIP:

- **Habilitations informatiques :** certains agents rencontrent des restrictions d'accès aux applications informatiques. La Direction va voir s'il y a possibilité d'étendre le spectre d'accès aux applications. Les agents doivent également demander à leur chef de service, s'ils ont la possibilité d'avoir des accès plus large.
- **la situation des parkings sur les sites de Saint-Brieuc** a été évoquée ; un groupe de travail doit avoir lieu sur le sujet. La Direction va faire une note de service pour que les stagiaires venant à Saint-Brieuc aillent se garer à Octave Brillaud (Robien), leurs frais étant pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle.
- **L'intégration des cellules CSP au PCRP :** La Direction en liaison avec la DG envisage une requalification du service.
- **Déménagement des services du bateau :** Il va être fait appel à une société de déménagement.
- **Aménagement du site d'Abbé Garnier :** Maintenant que les périmètres des services (emplois et missions) sont connus, il devrait être abordé le sujet de l'immobilier avec l'ensemble des services.
- **Contrôle fiscal :** En 2018, il y avait un programme de 13 dossiers par vérificateur. Pour la Direction le nombre n'est pas une fin en soi ; le programme 2019 n'est pas encore fixé mais il n'y aura pas d'objectif en nombre d'assigné à chaque vérificateur.
- **Organisation du réseau :** le 13/12/2018 le Directeur Général a présenté aux directeurs locaux, l'organisation du réseau à l'horizon 2022. Le Directeur Départemental doit faire des propositions de déclinaisons à la DG pour le 15 février au plus tard. Dès lors nous lui avons demandé s'il comptait faire des restructurations (fusion, regroupement …). il nous a répondu *(en langage diplomatique)* que « il allait poursuivre la modernisation du réseau et que nous en reparlerons au cours du semestre »

Vos représentants **FODGFIP** 22 en CTL

Nicole BURLOT PCE Dinan et Didier YVART SIE DINAN (élus)
Bruno HERVE PCRP et Gilles KUCHARSKI 1ère BDV (suppléants)
Annie LE TERTRE CSRH et Yves LE VAILLANT ALD (experts)